Envoyé en préfecture le 26/09/2022 Reçu en préfecture le 26/09/2022 Affiché le ID: 084-248400160-20220922-DEL2022_092-DE Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le







LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	P.5
LE SMBVA: UN TERRITOIRE CHARNIÈRE DOTÉ D'UNE INSTANCE POLITIQUE	P.7
1.1. La création d'une structure et le contexte d'une démarche : un rappel historique 1.2. Un positionnement interrégional 1.3. La gouvernance politique 1.4. Le rôle du Syndicat : des missions, une équipe, une gestion financière	8 12 14 16
LE SMBVA: UN ACCOMPAGNATEUR, UN PARTENAIRE, UN ACTEUR DE L'AMÉNAGEMENT	P.18
2.1. Une participation du Syndicat aux réunions techniques pour suivre, intervenir et aider 2.2. La mise en œuvre du SCoT au travers des documents d'urbanisme et projets du territoire	19 20
1 LA PROCÉDURE DE RÉVISION	P.21

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le





Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le



ID: 084-248400160-20220922-DEL2022_092-DE



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Une démarche SCoT ralentie par un cadre législatif en évolution

Après une année rendue compliquée par la COVID-19, l'année 2021 s'annonçait plus propice pour la poursuite de la démarche de révision de notre SCoT. Malheureusement, le calendrier initialement prévu n'a pu être tenu. Après un premier semestre à rencontrer les élus des 4 EPCI membres du SCoT et Résilience promulguée le 22 août dernier est venue perturber les échéances fixées. Ainsi, la fin d'année 2021 a été consacrée Lors de notre Comité Syndical du 29 novembre 2021, j'ai souhaité les années à venir : le Zéro Artificialisation Nette. Cette première présentation a permis de mettre en exergue de nouvelles notions comme l'artificialisation ou la renaturation et a alerté sur les échéances très courtes qui s'imposent aux SCOT. Dans le cadre des SRADDET, la loi a introduit notamment les Conférences des SCOT, amenant les territoires à s'organiser rapidement afin de proposer aux Régions, une déclinaison et une différenciation des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols. Légalement, des décrets d'application actuellement en cours de finalisation viendront préciser le cadre de cette loi Climat. Des discussions et plénières politiques auxquelles j'ai participé ont d'ores et déjà été engagées par les élus au niveau des deux Régions dont nous faisons partie : Occitanie et Sud PACA. Notre contribution se fera donc au travers de deux conférences des SCoT qui se tiendront en octobre 2022 et non plus en février 2022, comme cela était prévu initialement par la loi.

L'équipe du SMBVA se mobilise au quotidien avec les techniciens des structures porteuses de SCoT de l'Espace Rhodanien notamment mais également à l'échelle de l'InterSCoT Sud PACA et Occitanie, afin de porter la voix et les enjeux de notre territoire au niveau de la Région, pour veiller à maintenir son développement futur et sa place dans le système régional.

Au-delà de cette actualité, le travail essentiel de l'équipe du SMBVA peut se faire depuis le mois de septembre dans un cadre renouvelé. En effet, la structure bénéficie maintenant d'une salle de réunion pour réaliser des rencontres et des ateliers avec du matériel idoine pour la visioconférence.

Avec ce déménagement, je souhaitais rendre accessible à tous nos locaux et doter le SMBVA d'un espace de dialogue pouvant accueillir les différents acteurs du territoire et ainsi mener à bien les missions du Syndicat.

Au regard des jalons posés en 2021, 2022 sera une année charnière pour la poursuite de la révision de notre document et pour le tournant amorcé sur le développement de notre territoire. Pédagogie, consensus et sobriété en seront les maîtres mots. Nous veillerons à conserver une dynamique de partage, d'échanges et de collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire pour répondre à ce nouveau défi qui s'annonce.

Madame Pascale BORIES Présidente du SMBVA



Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le



ID: 084-248400160-20220922-DEL2022_092-DE

01.

LE SMBVA: UN TERRITOIRE CHARNIÈRE DOTÉ D'UNE INSTANCE POLITIQUE

Le SMBVA un acteur majeur au centre de l'aménagement du territoire

Le Syndicat est avant tout une structure qui porte le SCoT.

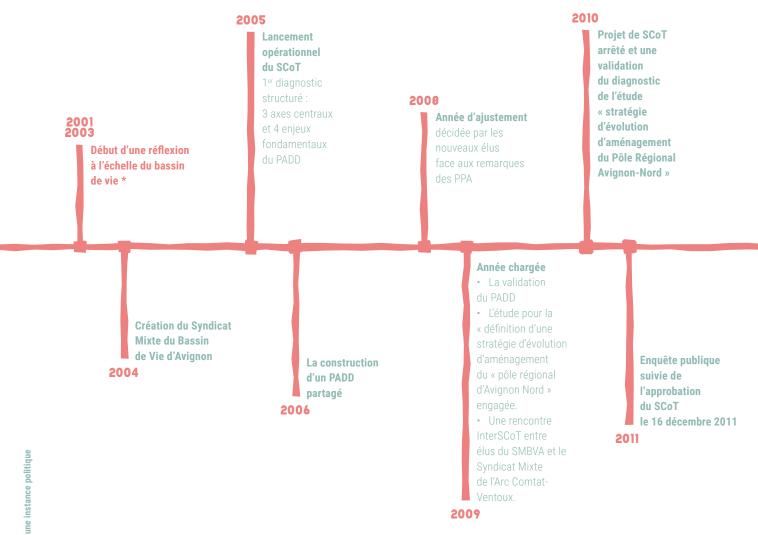
Son territoire s'étend sur 4 EPCI et 34 communes.

À sa tête, le Comité Syndical est l'organe délibérant.



1.1

LA CRÉATION D'UNE STRUCTURE ET LE CONTEXTE D'UNE DÉMARCHE : UN RAPPEL HISTORIQUE



Loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain : création d'un outil de planification stratégique, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)



2012

Année de transition

Elaboration d'une méthode sur la mise en œuvre du SCoT. 4 outils : une grille de compatibilité, un guide méthodologique, la mise en place de l'observatoire du SCoT et l'organisation d'ateliers élus/ techniciens. Départ de la commune de Lirac.

2014

Nouveaux élus et un périmètre modifié Intégration dans le périmètre d'Orange, de Pujaut et de Sauveterre

2016

Concertation, mobilités, l'articulation SCoT/ PLU, habitat, commerce 2018

Relance de la révision du SCoT après l'adhésion de la CCAOP et 1ère Conférence d'urbanisme commercial Départ de la commune de Montfaucon

2020

Installation des nouveaux élus et rendu des Avis PPA et PPC sur le projet de SCOT arrêté

Lancement
de la procédure
de révision du SCoT
du Bassin
de Vie d'Avignon
et d'une démarche
InterSCoT

2013

Révision Pré-diagnostic
socio-économique,
EIE et 2 études
spécifiques pour
l'élaboration
de la Trame Verte
et Bleue et pour
une étude agricole.

2015

Nouveau périmètre Adhésion de la CCAOP Charte d'urbanisme commercial, Relance de l'InterSCoT

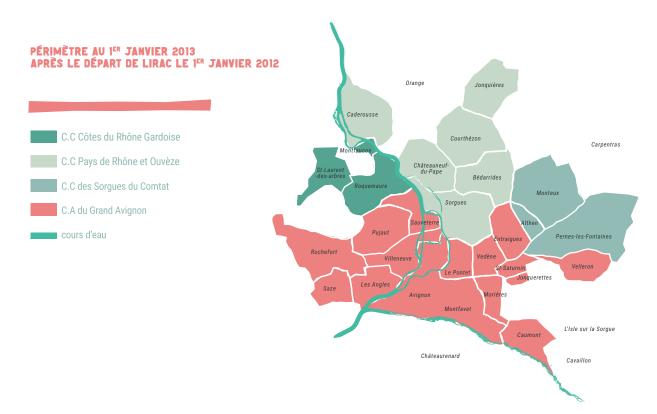
Dissolution de la communauté de communes de la Côte du Rhône Gardoise Départ de Saint-Laurtent-des-Arbres Aboutissement de plusieurs années de travail par l'arrêt du projet de SCoT le 9 décembre 2019

2019

2017

Le SMBVA : un territoire charnière doté d'une instance politique Rapport d'activités 2021

L'ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU SMBVA DEPUIS SA CRÉATION



PÉRIMÈTRE AU 1ER JANVIER 2014

Élargissement du périmètre avec l'intégration des communes de Pujaut et de Sauveterre à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et de la commune d'Orange à la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze

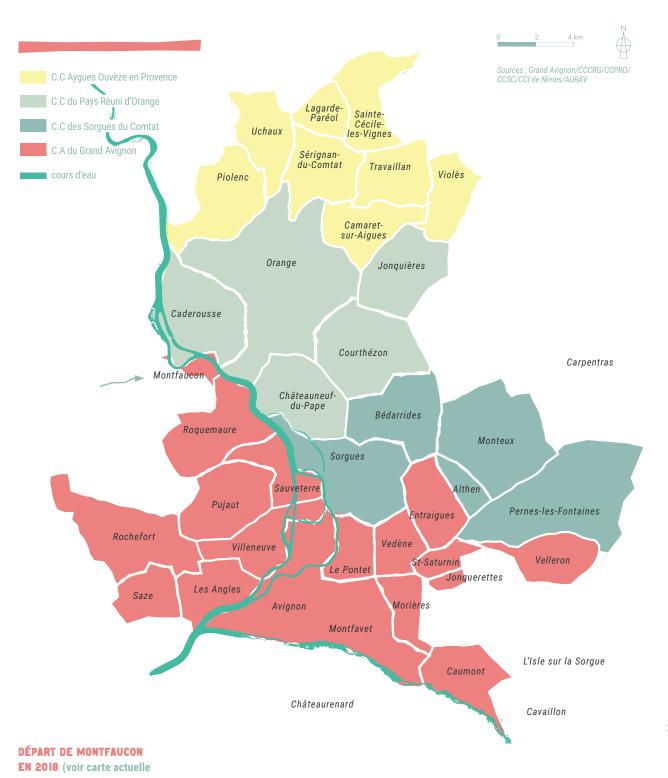






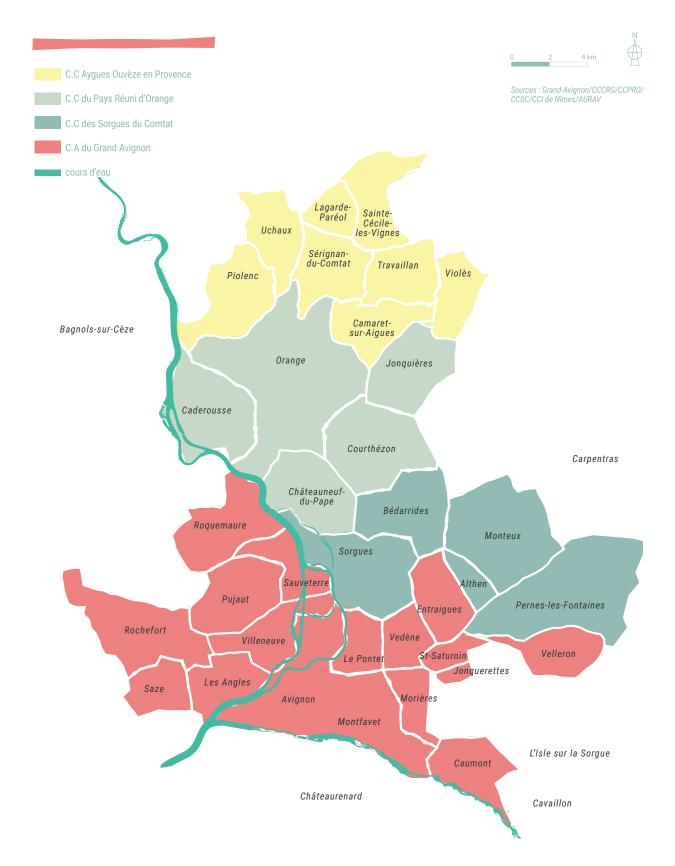
PÉRIMÈTRE EN 2017, PLUSIEURS CHANGEMENTS

- Intégration de la CCAOP en 2017
- Intégration des communes de Montfaucon et de Roquemaure à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon suite à la dissolution de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise (Conséquence de la loi NOTRe, moins de 15000 habitants),
- Intégration des communes de Sorgues et de Bédarrides à la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat (CCSC) après avoir quitté la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze,
- Changement d'appellation de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze dénommée aujourd'hui la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange.





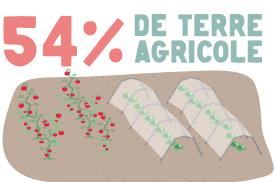
UN POSITIONNEMENT INTERRÉGIONAL





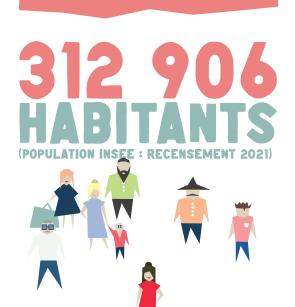














1.3

UNE ORGANISATION POLITIQUE : LE COMITÉ SYNDICAL RENOUVELÉ EN 2020

Le Syndicat fonctionne autour de deux organes majeurs : le Comité Syndical et le Bureau

LE COMITÉ SYNDICAL

Il est composé de 48 élus titulaires et de 48 élus suppléants, représentant les collectivités membres. Le nombre de délégués illustre la volonté que toutes les Communes soient représentées et également que le poids de la population de chaque intercommunalité dans le syndicat soit pris en compte.

Le Comité Syndical se réunit plusieurs fois par an pour valider les grandes étapes d'avancement et de mise en œuvre du SCOT. Il est également saisi pour les décisions administratives. Ainsi, il s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2021.



Grand Avignon			
TITULAIRES	TITULAIRES SUPPLÉANTS		
Paul Roger GONTARD	Avignon	Fabrice MARTINEZ TOCABENS	
Cécile HELLE	Avignon	Claude NAHOUM	
Joël PEYRE	Avignon	Julien De BENITO	
Claude MOREL	Caumont	Dominique LIBES	
Aurore CHANTY	Entraigues	Guy MOUREAU	
Daniel BELLEGARDE	Jonquerettes	Dominique ANCEY	
Steve SOLER	Le Pontet	Michèle BOMPUIS	
Patrick SUISSE	Le Pontet	Danielle MERIALDO	
Jeanine DRAY	Les Angles	Patrice AUBARD	
Annick DUBOIS	Morières	Jeanine FAVRE-SECOND	
Franck JOUSSELIN	Morières	Grégoire SOUQUE	
Pierre JOUVENAL	Pujaut	Catherine GLEIZE	
Patrick SANDEVOIR	Rochefort	Alain BERTRAND	
Luc ROUSSELOT	Roquemaure	Michel BERARDO	
Serge MALEN	St Saturnin	Lionel FISHER	
Jacques DEMANSE	Sauveterre	Carole DELAFONTAINE	
Yvan BOURELLY	Saze	Philippe MASSIAS	
Michel DOUCENDE	Vedène	Jean-Marc BORIE	
Joël GUIN	Vedène	Rolland LAMOUROUX	
Hervé BERENGUER	Velleron	Philippe ARMENGOL	
Pascale BORIES	Villeneuve	Arnaud RENEVEY	
Nathalie LE GOFF	Villeneuve	Virginie DUMAS-FILLIERE	
Com	munauté de Communes du Pays Réuni d'Ora	ange	
Christophe REYNIER-DUVAL	Caderousse	Mariel MARTIN	
Claude AVRIL	Châteauneuf	Salvador TENZA	
Jean-Pierre FENOUIL	Courthézon	Jérôme DEMOTIER	
Nicolas PAGET	Courthézon	Caroline FAYOL	
Claudine MAFFRE	Jonquières	Annie DEL BASSO	
Thierry VERMEILLE	Jonquières	Laurent RUCHON	
Yann BOMPARD	Orange	Claude BOURGEOIS	
Xavier MARQUOT	Orange	Pierre MARQUESTAUT	
Denis SABON	Orange	Jonathan ARGENSON	
Com	nmunauté de Communes Les Sorgues du Cor	ntat	
Michel TERRISSE	Althen	Marc MOSSÉ	
Isabelle BURE	Bédarrides	Marie-Dominique SARRAIL	
Michel PERRAND	Bédarrides	Éva BOCCABELLA	
Christian GROS	Monteux	Chantal GONNET OLIVI	
Stéphane MICHEL	Monteux	Evelyne ESPENON	
Fulgencio BERNAL	Pernes	Gérôme VIAU	
Didier CARLE	Pernes	Antoine BARBIEUX	
Pascale CHUDZIKIEWCZ	Sorgues	Cindy CLOP	
Stéphane GARCIA	Sorgues	Sylviane FERRARO	
Comm	unauté de Communes Aygues Ouvèze en Pro	ovence	
Christine WINKELMANN	Camaret	Jean-Michel MARLOT	
Fabrice LEAUNE	Lagarde	Sophie PROPHETE-FEBVRE	
Louis DRIEY	Piolenc	Françoise GRANDMOUGIN	
Pascal CROZET	Sainte Cécile	Vincent FAURE	
Marc GABRIEL	Sérignan	Lydie CATALON	
Patricia LISPAL-GONDRAN	Travaillan	Isabelle DALADIER-MARTIN	
Christine LANTHELME	Uchaux	Annie AVON	
Florence GOURLOT	Violès	Julia EKINCI	

LE BUREAU

Il est composé de la **Présidente et de 11 vice-présidents** qui examinent en amont les dossiers des Comités Syndicaux. Le Bureau a reçu délégation pour rendre des avis sur certains dossiers d'urbanisme (révision allégées et modifications).









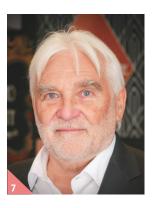
- 2 1er Vice-président : Stéphane GARCIA (CC Les Sorgues du Comtat)
- 3 2ème Vice-présidente : **Cécile HELLE** (CA Grand Avignon)







- 3ème Vice-président : Claude AVRIL (CC Pays Réuni d'Orange)
- 4ème Vice-président : Fabrice LEAUNE (CC Aygues-Ouvèzeen-Provence)
- 5ème Vice-président : Claude MOREL (CA Grand Avignon)







- 6ème Vice-président : Christian GROS (CC Les Sorgues du Comtat)
- 3 7^{ème} Vice-président : Steve SOLER (CA du Grand Avignon)
- 8ème Vice-président : **Nicolas PAGET** (CC Pays Réuni d'Orange)







- 9ème Vice-présidente :Jeanine DRAY(CA du Grand Avignon)
- 10ème Vice-président :

 Michel TERRISSE
- (CC Les Sorgues du Comtat)

 11ème Vice-président :
- Luc ROUSSELOT

 (CA du Grand Avignon)



1.4

LE RÔLE DU SYNDICAT : DES MISSIONS, UNE ÉQUIPE, UNE GESTION FINANCIÈRE

Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon a une vocation unique qui est l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Ainsi, il a pour mission:

- D'accompagner des communes et des EPCI afin de décliner les orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme et dans les proiets d'aménagement,
- De s'assurer de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les orientations du SCoT. Pour cela, il doit suivre l'élaboration de ces documents, participer aux réunions des PPA et transmettre son avis aux collectivités

Le SMBVA pilote pilote la révision du SCot et garanti la conformité des documents dans le respect du cadre légal. Au-delà de sa mission première, le SMBVA est une structure administrative avec des missions d'administration générales. Ainsi, chaque année, les nouvelles obligations réglementaires y sont mises en place dans le domaine des finances et des ressources humaines.

Cette année, le SMBVA s'est doté de nouveaux locaux situés au 2ème étage du même bâtiment. La structure est désormais accessible au public.

Dorénavant pourvue de sa propre salle de réunion, tous les Bureaux et les Comités Syndicaux pourront être organisés en son sein dès que la situation sanitaire le permettra. De plus, le SMBVA s'est équipé du matériel idoine pour réaliser des visio conférences.

L'ÉQUIPE DU SMBVA

- Julie RIMBOT : Directrice
- Céline GEORGES : Chargée de mission SCoT et Urbanisme
- **Léanna ADJEDJ**: Assistante administrative (départ en novembre 2021)

L'AURAY, UN PARTENAIRE ESSENTIEL

L'équipe du SMBVA travaille en partenariat avec l'**Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV)**, chargée
de l'accompagner techniquement par la production d'études,
l'animation des débats et la mise en forme de la démarche
dans ses différentes étanes

UN LIEN PRIVILÉGIÉ AVEC LES EPCI

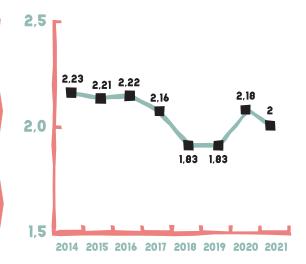
Les techniciens représentants des quatre EPCI participent et apportent leur analyse sur les différents dossiers d'urbanisme. Le SMBVA a su s'organiser pour maintenir une continuité malgré le contexte sanitaire.

LE BUDGET DU SMBVA

Participation des collectivités membres en 2021

HABITANT

LE BUDGET DU SYNDICAT EST ALIMENTÉ PAR LES COTISATIONS DES EPCI MEMBRES.





FONCTIONNEMENT

Chapitres Libéllés	BP 2021 en €	Réalisé 2021 en €
002 Déficit de fonctionnement N-1 reporté	0	0
011 Charges à caractère général	141 000,00	76 407,51
012 Charges de personnel et frais assimilés	155 000,00	128 541,64
65 Autres charges de gestion courante	138 610,00	135 259,93
66 Charges financières	11 791,59	10 713,31
023 Virement à la section d'investissement	25 078,16	0
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	183 140,25	183 140,25
TOTAL des dépenses de fonctionnement	654 723,00	534 062,64

CETTES	Chapitres Libéllés	BP 2021 en €	Réalisé 2021 en €
2	002 Résultat de fonctionnement N-1 reporté	0	0
	74 Dotations et participations	625 812,00	625 812,00
	75 Autres produits de gestion courante	0	1,96
	77 Produits exceptionnels	0	201,74
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 911,00	28 911,00
	TOTAL des recettes de fonctionnement	654 723,00	654 723,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Chapitres Libéllés	BP 2021 en €	Réalisé 2021 en €
	001 Déficit d'investissement N-1 reporté	0	0
	20 Immobilisations incorporelles	261 500,50	154 128,00
:	21 Immobilisations corporelles	42 500,00	22 806,78
:	27 Autres immobilisations financières	5 481,00	4 567,50
	16 Emprunts et dettes assimilées	101 931,49	101 931,49
	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 911,00	28 911,00
	TOTAL des dépenses d'investissement	440 323,49	312 344,77

Chapitres Libéllés	BP 2021 en €	Réalisé 2021 en €
001 Excédent d'investissement reporté	10 614,83	0
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	212 432,75	212 432,75
13 Subventions d'investissement	6 506,00	6 506,00
27 Autres immobilisations financières	2 551,50	2 543,00
021 Virement de la section de fonctionnement	25 078,16	0
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	183 140,25	183 140,25
TOTAL des recettes d'investissement	440 323,49	404 622,00

Affiché le

ID: 084-248400160-20220922-DEL2022_092-DE

L'objectif du SMBVA est de favoriser l'appropriation du SCoT par l'ensemble des acteurs du territoire mais également de participer à l'avancée des différents projets et documents d'urbanisme. Dans ce cadre, le SMBVA a également initié une démarche de coopération avec les SCoT voisins de la région PACA appelée InterSCoT. Cet InterSCoT s'est réuni à plusieurs reprises en cette fin d'année 2021 afin de travailler sur une contribution commune pour la Conférence des SCoT prévue par la loi Climat et Résilience. Il constitue également un espace de dialogue et de partage inter-territorial qui permet de porter ensemble des lignes politiques et de développement communes.

02.

LE SMBVA: UN ACCOMPAGNATEUR, UN PARTENAIRE, UN ACTEUR DE L'AMÉNAGEMENT

n'a actuellement pas d'équivalent du côté de la Région Occitant ce qui n'empêche pas les échanges réguliers avec les SC Voisins de cette réc Rhône Provence Baronnie Montélimar-Valence - Lyon Pierrelatte Vaison la Romaine Bollène Vaison-Ventoux Bagnols sur Cèze Alès Orange VAUCLUSE Carpentras Apt Manosque Nîmes Sommières Cavaillon Sud Luberon Saint-Rémy de-Provence Vauvert Arles Saint-Gi**ll**es Salon de Provence Montpellier Aix-en-Provence Saint-Martin-de-Crau Aigues-Mortes **BOUCHES-DU-RHONE** Vitrolles Marignane Marseille



2.1

UNE PARTICIPATION DU SYNDICAT AUX RÉUNIONS TECHNIQUES POUR SUIVRE, INTERVENIR & AIDER

PARTICIPATION A PLUS D'UNE DIZAINE DE REUNIONS

Les rencontres en visio conférence ont perduré toute cette année 2021. Petit à petit, les réunions des Personnes Publiques Associées ou encore des réunions techniques ont pu avoir lieu en présentiel. Le SMBVA a participé tout au long de l'année à plusieurs d'entre elles.

JANVIER

6 janvier 2021:

PLU de Morières les Avignon

7 janvier 2021:

SCoT de Vaison Ventoux

20 janvier 2021 :

PLU d'Avignon

MARS

25 mars 2021:

PLU d'Avignon

MAI

11 mai 2021:

PLH 3 de la CCSC **27 mai 2021 :**

SRC PACA

JUIN

14 juin 2021 :

PLH 3 de la CCSC

14 juin 2021 :

PCAET du Grand Avignon

28 juin 2021 :

PLU d'Avignon

SEPTEMBRE

NOVEMBRE

9 novembre 2021 :

14 septembre 2021 :

sur la Sorgue

29 septembre 2021 :

PLU de Pujaut

LA MISE EN OEUVRE DU SCOT AU TRAVERS DES DOCUMENTS D'URBANISME ET PROJETS DU TERRITOIRE

LES AVIS DU SMBVA EN TANT QUE PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIÉE

Pour les PLU, le SMBVA s'assure que les orientations du SCoT soient bien prises en compte et soient traduites localement afin d'assurer la cohérence à l'échelle des 34 communes du périmètre. Ainsi, les PLU doivent être compatible avec le SCoT. D'autres documents doivent également être compatibles notamment les PLH et les PDU des EPCI membres.

Mise en compatibilité du PLU d'Entraigues sur-la-Sorgues et du SCoT concernant le centre pénitencier

Mise en compatibilité, avis favorable en réunion d'examen conjoint le 7 janvier 2021

Modification N°2 du PLU de Pernes les Fontaines

Avis favorable du Bureau le 11 janvier 2021

Modification simplifiée N°1 du PLU de Sauveterre

Avis favorable du Bureau le 11 janvier 2021

Modification simplifiée N°1 du PLU de Châteauneuf du Pape

Avis favorable du Bureau le 25 janvier 2021

Modification N°2 du PLU de Sorques

Avis favorable du Bureau le 25 janvier 2021

Mise en compatibilité du PLU d'Avignon concernant la requalification du Pôle d'Échanges Multimodal d'Avignon centre

Mise en compatibilité, avis favorable en réunion d'examen conjoint le 19 avril 2021

Révision du Règlement Local de la Publicité d'Entraigues sur la Sorgue

Avis favorable du Bureau le 17 mai 2021

Modification N°1 du PLU d'Uchaux

Avis favorable du Bureau le 17 mai 2021

Révision du PLU de Morières-Les-Avignon

Avis favorable du Comité Syndical le 31 mai 2021

Mise en compatibilité du PLU de Vedène concernant un bassin de rétention

Mise en compatibilité, avis favorable en réunion d'examen conjoint le 24 août 2021

Modification N°1 du PLU d'Orange

Avis favorable du Bureau le 10 septembre 2021 avec observations

Mise en compatibilité du SCoT – Construction d'un établissement pénitentiaire sur la commune d'Entraigues sur-la-Sorque

Avis favorable du Comité Syndical le 27 septembre 2021

Zone du Plan de Entraigues sur la Sorgue – Déclaration d'utilité Publique et mise en compatibilité du PLU

Avis favorable du Comité Syndical le 27 septembre 2021

SCOT VOISINS

Pour chaque SCoT voisins en élaboration ou en révision, le SMBVA fait part de son analyse comparative au regard du SCoT BVA et souhaite au vu des nombreux enjeux communs entre les territoires, continuer et renforcer la collaboration notamment au travers d'une démarche d'InterSCoT.

Le SMBVA est également associé en tant que PPA à l'élaboration des documents d'urbanisme limitrophes comme les communes.

LES AVIS SUR LES DOSSIERS D'AUTORISATION COMMERCIALE SOUMIS EN CDAC

Le Pontet – Création d'un bâtiment commercial de l'enseigne LIDL – Saisine de la CDAC par le SMBVA le 14 janvier 2021

Décision de la CDAC : Avis défavorable le 9 février 2021

Orange – Création d'un Intersport Avis favorable du Bureau le 9 juin 2021

Décision de la CDAC : Avis favorable le 1er juin 2021

Roquemaure – Agrandissement par extension d'un supermarché de l'enseignement Intermarché

Décision de la CDAC : Avis favorable le 26 aout 2021 Recours sur le permis et donc passage en CNAC Décision de la CNAC : Avis favorable le 13 janvier 2022

Monteux – Création d'un Intermarché Avis défavorable du Bureau le 9 juin 2021

Décision de la CDAC : Avis défavorable le 23 juin 2021

Le SMBVA, depuis 2017, s'est doté d'une Charte d'Urbanisme Commercial. Le projet arrêté de SCoT a repris les éléments de cette charte dans le DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial).

Ces documents ont permis d'instaurer un dialogue, de comprendre les objectifs et impératifs des acteurs privés et d'intégrer les orientations du SCoT pour améliorer l'intégration et l'implantation du commerce sur le territoire.

Ainsi, le SMBVA a rencontré en 2021 différents acteurs du commerce. Plusieurs réunions avec des enseignes ont eu lieu. Celles-ci viennent présenter leur projet en amont du dépôt de permis de construire et de leur passage en CDAC.

LES AUTRES RENCONTRES DE CETTE ANNEE 2021

En tant qu'acteur de la planification du territoire, le SMBVA est invité par d'autres structures à participer à différentes réunions. Ainsi, la structure a été conviée aux journées de formation organisées par la Région SUD PACA concernant la mise en œuvre du SRADDET mais également aux différentes instances territoriales de l'Espace Rhodanien.

Le Syndicat est membre de la Fédération Nationale des SCoT. Ainsi tout au long de l'année, la structure participe à différentes réunions organisées par la Fédération et répond à diverses enquêtes.

Après les élections en 2020, il était important pour la Présidente d'instaurer un dialogue avec les nouvelles équipes et de présenter le projet de SCoT arrêté ainsi que les avis reçus. L'analyse des avis recueillis en 2020 après les élections a conduit la nouvelle équipe à rencontrer certaines Personnes Publiques Associées (PPA) dans le but de clarifier leurs positions. La Présidente a ensuite tenu a organiser des rencontres dans chaque EPCI afin de leur présenter les remarques spécifiques formulées sur leur territoire, impliquant de nouvelles décisions à venir

LA PROCÉDURE DE RÉVISION

Les premiers mois de l'année ont été marqués par plusieurs rencontres avec les élus des 4 EPCI membres mais également avec certaines Personnes Publiques Associées afin de faire avancer la démarche SCoT. Un nouveau calendrier a été établi afin de planifier le reste de la procédure.

Or, fin août 2021, la loi Climat et Résilience a été promulguée.

Le cadre législatif est ainsi venu perturber l'avancée de la démarche.

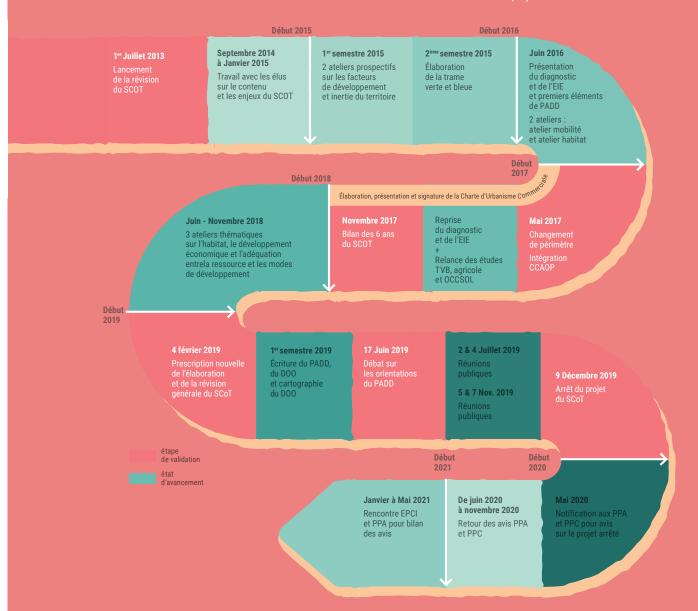


Au vu des échéances fixées par cette nouvelle loi et notamment l'organisation de Conférences des SCoT début 2022, le calendrier a été modifié afin que le SMBVA participe activement et contribue aux deux Conférences côté SUD PACA et Occitanie.

Le Comité Syndical a été réuni le 29 novembre 2021 afin que lui soit présenté cette loi, ces objectifs ainsi que les nouvelles notions qui en découlent. Les membres du Comité ont ainsi pu échanger et comprendre l'ampleur des réflexions et du travail à accomplir pour atteindre l'objectif du Zéro Artificialisation Nette

Cette fin d'année a été jalonnée de plusieurs rencontres

Ainsi, fin 2021, la révision du SCoT a été mise en suspend afin de mesurer de l'impact de cette nouvelle loi sur notre document d'urbanisme et sur le projet arrêté.



Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le





Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le



